

Quetigny, le 20 novembre 2019

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*du 19 novembre 2019*

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, MM M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes K. BOUZIANE, A. ADOM, P. BONNEAU, MM V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, MM D. REUET, A.D. DIOUF, Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mme O. LOURS (pouvoir à I. PASTEUR), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), Mr. EL BAKKOUCHI (pouvoir à A.D. DIOUF), Mme E. DUPAQUIER, D. THIEULEUX.

**Secrétaire de séance : Sandrine MUTIN**

**23 présents – 27 votants**

### **DIRECTION GENERALE**

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2019

#### **Affaires juridiques et immobilières**

2. Confirmation de l'instauration du droit de préemption urbain simple sur le territoire de la commune de Quetigny - Mise en cohérence avec le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD)
3. Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains de Dijon métropole - Avis sur le dossier de PLUi-HD avant son approbation

### **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

#### **Ressources Humaines**

4. Mise en œuvre des dispositions relatives à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections
5. Modification du tableau des emplois
6. Création d'emplois et mode de rémunération du personnel en charge du recensement 2020
7. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

## **POLE POPULATION**

### **Actions culturelles**

8. Demande subvention au Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté pour la Saison culturelle (aide aux structures de diffusion d'envergure intermédiaire) pour l'année 2020

### **Actions éducatives**

9. Demande de subvention pour l'école élémentaire Les Huches-François Mitterrand – Sortie pédagogique à Bellevaux
10. Demande de subvention pour l'école élémentaire Les Aiguisons – Sortie pédagogique en Auvergne

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- ☒ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 15/10/2019

## **DIRECTION GENERALE**

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019**

#### Décision :

1 voix contre : P. Abecassis

26 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier , D. Simoncini

### **AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES**

### **CONFIRMATION DE L'INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE QUETIGNY - MISE EN COHERENCE AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PLUI-HD).**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### **2. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE DIJON METROPOLE - AVIS SUR LE DOSSIER DE PLUI-HD AVANT SON APPROBATION**

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

#### Décision :

1 voix contre : P. Abecassis

26 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier , D. Simoncini

Comme le prévoit la délibération du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2015, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de PLUI-HD de Dijon Métropole modifié pour tenir compte de la période de consultation.

Le Conseil Municipal décide de :

- Prendre acte des modifications apportées au dossier de PLUI-HD en vue de son approbation, soumises à l'avis du Conseil Municipal par Dijon Métropole ;

- Emettre un avis favorable sur les modifications apportées au projet de PLUi-HD de Dijon Métropole pour prendre en compte la période de consultation.

## **POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **3. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Avec la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), il est nécessaire de redélibérer sur l'IFCE, qui repose sur le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections, en faveur des agents fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de même niveau, qui, en raison de leur grade, sont exclus du bénéfice des IHTS ;
- D'autoriser le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

#### **4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création :

- D'un poste d'adjoint technique à temps complet
- De deux postes d'assistant socio-éducatif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- De six postes de chargés de cours répondant à des modifications de temps de travail
- D'un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
- D'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- D'un poste d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- D'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- D'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- D'un poste de brigadier-chef principal de police à temps complet
- D'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Et la suppression :

- D'un poste de bibliothécaire à temps complet
- De deux postes de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- D'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- D'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- De quatre postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

- De deux postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- De trois postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- De trois postes d'auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- D'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 50%
- De deux postes d'adjoint technique à temps non complet à 80%
- De cinq postes de chargé de cours

## **5. CREATION D'EMPLOIS ET MODE DE REMUNERATION DU PERSONNEL EN CHARGE DU RECENSEMENT 2020**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Un prochain recensement général doit être opéré sur Quetigny entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

Le Conseil Municipal décide :

- La création d'emplois contractuels à titre occasionnel, selon les besoins et d'autoriser le Maire à procéder aux recrutements nécessaires
- De mettre en œuvre les modalités de rémunération pour le personnel concerné

## **6. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Les cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ont été modifiés dans le cadre du Protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR). Auparavant en catégorie B, ils sont depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 rattachés à la catégorie A.

Le Conseil Municipal approuve la fixation des ratios présentés.

## **POLE POPULATION**

### **ACTIONS CULTURELLES**

## **7. DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE POUR LA SAISON CULTURELLE (AIDE AUX STRUCTURES DE DIFFUSION D'ENVERGURE INTERMEDIAIRE) POUR L'ANNEE 2020**

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Pour permettre le développement artistique et culturel, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un dispositif d'aide aux structures de diffusion d'envergure intermédiaire (non labellisées par le Ministère de la Culture).

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention au Conseil Régional pour l'année 2020.

### **ACTIONS EDUCATIVES**

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE LES HUCHES-FRANCOIS MITTERRAND – SORTIE PEDAGOGIQUE A BELLEVAUX**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

La Ville de Quetigny est sollicitée par la Directrice de l'école élémentaire « Les Huches-François Mitterrand » pour une aide au financement d'un projet pédagogique concernant 39 élèves.

Il est en effet proposé, au titre de l'année scolaire 2019/2020, d'organiser au bénéfice des enfants de cette école une sortie pédagogique d'une durée de 5 jours à Bellevaux (74) avec au programme diverses activités sportives et culturelles.

Le Conseil Municipal décide :

- De répondre favorablement à la demande reçue de l'école élémentaire « *Les Huches – François Mitterrand* » ;
- De porter la dotation « séjour/sortie scolaire » à 100 euros par élève ;
- De procéder en conséquence au versement d'une subvention municipale d'un montant de trois mille neuf cent euros (3900 €) au bénéfice de la Coopérative scolaire de l'école élémentaire « *Les Huches – François Mitterrand* », au titre du projet susvisé de sortie pédagogique au profit de 39 élèves, dans le cadre de l'exercice 2019

### **9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE LES AIGUISONS – SORTIE PEDAGOGIQUE EN AUVERGNE**

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

La Ville de Quetigny est sollicitée par le Directeur de l'école élémentaire « *Les Aiguisons* » pour une aide au financement d'un projet pédagogique concernant 45 élèves.

Il est en effet proposé, au titre de l'année scolaire 2019/2020, d'organiser au bénéfice des enfants de cette école une sortie pédagogique d'une durée de 4 jours en Auvergne (visite du volcan de Lemptegy, découverte des Puys du Parc Régional des Volcans d'Auvergne, découverte de Vulcania).

Le Conseil Municipal décide :

- de répondre favorablement à la demande reçue de l'école élémentaire « *Les Aiguisons* » ;
- de porter la dotation « séjour/sortie scolaire » à 80 euros par élève ;
- de procéder en conséquence au versement d'une subvention municipale d'un montant de 3600 euros au bénéfice de la Coopérative scolaire de l'école élémentaire « *Les Aiguisons* », au titre du projet susvisé de sortie pédagogique au profit de 45 élèves

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

- ⌘ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 15/11/2019